**Fiche d’appel à projets**

**–**

**Rappel**

Les cinq prix décernés aux projets ont été créés par la **Conférence des directeurs des écoles françaises d’ingénieurs**, en partenariat avec l’**Agence universitaire de la Francophonie**, **Elles bougent**, **Femmes ingénieures**, **STMicroelectronics**,et **Talents du numérique,** et avec le soutien d’**ATC France**, du **Bureau national des élèves-ingénieurs**, de la **Commission des titres d’ingénieur**, d’**Ingénieurs et scientifiques de France,** de la société **InTech**, de **Maroc Ingénierie** et de **Techniques de l’ingénieur**.

Les actions proposées peuvent concerner aussi bien des **projets de sensibilisation à l’égalité des genres au sein des écoles d’ingénieur·e·s ou dans la sphère professionnelle**. Elles peuvent également viser à attirer davantage de femmes dans les formations d’ingénieur·e·s ou œuvrer à lutter contre les discriminations et les idées reçues. Les projets déposés dans le cadre de l’opération Ingénieuses peuvent avoir été soumis à d’autres concours ou appels à projets.

**Critères de sélection**

Les projets initiés durant l’année académique 2021-2022, qu’ils soient en cours, non achevés, achevés ou futurs, sont éligibles et peuvent être présentés lors de l’opération Ingénieuses 2022. Les projets peuvent être présentés aussi bien par l’administration de l’établissement, par le personnel enseignant, par des étudiant·e·s seul·e·s ou en groupe, par le bureau des élèves, etc.

**Type d’actions**

Les projets pouvant être primés peuvent être :

* des actions de vulgarisation scientifique,
* des événements autour de la journée du 8 mars,
* des actions dans le cadre d’une coopération internationale sur le thème de l’égalité,
* des actions en faveur de l’orientation,
* des actions de sensibilisation auprès des élèves et personnels concernant les questions de mixité,
* des actions ciblées sur les collégiens, collégiennes, élèves de primaire,
* etc.

Cette liste n’est pas exhaustive.

Après délibération du jury composé de partenaires et d’experts, cinq prix seront remis à des écoles d’ingénieur·e·s lors d’une cérémonie dédiée.

Les élèves-ingénieures répondant à l’appel à projets peuvent également déposer en parallèle une candidature au prix de l’élève-ingénieure France.

**La présente fiche projet est à retourner complétée avec les éventuels documents complémentaires sur l’**[**espace de dépôt dédié**](https://www.ingenieuses.fr/candidatures-2022/) **sur le site de l’opération Ingénieuses.**

**La date limite de dépôt des projets est fixée au 8 mars 2022.**

**Pour toute question, veuillez-vous référer à la** [**foire aux questions**](https://www.ingenieuses.fr/ledition-en-cours/#faq) **consultable sur le site Internet de l’opération. Vous pouvez également écrire à l’adresse** **ingenieuses@cdefi.fr****.**

La cérémonie de remise de prix se tiendra en présentiel le **19 mai 2022**.

Les nominé·e·s pour chacun des prix seront informé·e·s par e-mail au mois d’**avril**.



**Fiche projet**

**Nom de l’école accueillant ce projet**

**Nom du ou de la référent·e du projet, de sa fonction dans l’école s’il ou elle en occupe une, de l’association à l’origine du projet**

**Coordonnées du ou de la référent·e**

Adresse :

Tél :

E-mail :

**Nom du projet**

**Descriptif du projet**

**Durée du projet**

**Objectifs de l’action (plusieurs choix possibles) :**

[ ]  Susciter des vocations d’ingénieures chez les jeunes filles

[ ]  Lutter contre les idées reçues et les stéréotypes de genre

[ ]  Promouvoir l’égalité femmes-hommes

[ ]  Autre, précisez :

**Moyens mobilisés pour réaliser l’action**

Ressources humaines :

Ressources financières :

Actions de valorisation prévues (communication autour de l’opération) :

**Site Internet du projet (s’il y en a un)**

**Réseaux sociaux du projet (s’il y en a)**

**En accompagnement de la présente fiche d’inscription à l’appel à projets, l’établissement, le/la référent·e ou l’association s’engage à :**

* transmettre à la CDEFI les documents permettant de décrire le projet en vue de sa publication sur le web ou d’une présentation à la presse ;
* fournir des illustrations de l’action : photos des participants, captures d’écran, vidéos de présentation, site internet, blog, affiches, etc. ;
* fournir un témoignage de l’un des participants d’une dizaine de lignes avec photo (le témoignage pourra être remanié dans le but d’être transmis à notre agence de relations presse) ;
* nommer un·e ou plusieurs représentant·e·s qui participeront à la cérémonie de remise de prix.

**En remplissant ce document, j’autorise la CDEFI à :**

* conserver les coordonnées et les documents fournis en complément relatifs au projet, pendant toute la durée du concours 2022 ;
* conserver ces données, exclusivement à titre d’archives du concours, sans aucune possibilité de divulgation à un tiers ;
* référencer les actions des établissements sur le site Internet de la CDEFI ([www.cdefi.fr](http://www.cdefi.fr)) et sur le site Internet d’Ingénieuses ([www.ingenieuses.fr](http://www.ingenieuses.fr)) ;
* communiquer sur l’action Ingénieuses 2022 et sur ses participants sur son site Internet, dans la presse et sur les réseaux sociaux ;
* faire des communiqués de presse sur l’opération Ingénieuses citant les projets nominés et lauréats.

Enfin, la CDEFI s’engage à demander l’autorisation préalable à l’établissement, au ou à la référent·e ou à l’association pour toute mise en relation avec un média dans le cadre d’une interview écrite, enregistrée en audio ou en vidéo.

Fait à :

Date :

Signature :